

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

**Arrêté**

**portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1996 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 7 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

**A - Représentants de l'administration**

**Représentants titulaires**

- Madame Noémie Le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération, Présidente ;
- Monsieur Philippe Hercouet, ingénieur/inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures (IGAPS) et référent du corps.

**Représentants suppléants**

- Madame Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Anne-Cécile Desgeorges, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES ;

**B - Représentants des organisations syndicales**

**Représentants titulaires**

*Assistants ingénieurs*

- Monsieur Arnaud Coffin (CFDT) ;
- Monsieur Etienne Bacle (CGT – FSU).

## **Représentants suppléants**

### *Assistants ingénieurs*

- Madame Guylaine Leleu (CFDT) ;
- Madame Gabrielle Moulin (CGT – FSU).

### **Article 2**

L'arrêté du 24 janvier 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs est abrogé.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le,

**16 AVR. 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,  
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint à la sous-directrice  
de la gestion des carrières  
et de la rémunération

**Emmanuel BOUYER**